



PROJECT MUSE®

Modèles et contre-modèles de comportement féminin dans *Le septiesme tome des histoires tragiques* de François de Belleforest

Hervé-Thomas Campagne

L'Esprit Créateur, Volume 60, Number 1, Spring 2020, pp. 62-74 (Article)

Published by Johns Hopkins University Press

DOI: <https://doi.org/10.1353/esp.2020.0002>



➔ *For additional information about this article*

<https://muse.jhu.edu/article/751481>

Modèles et contre-modèles de comportement féminin dans *Le septiesme tome des histoires tragiques* de François de Belleforest

Hervé-Thomas Campagne

ON ÉVOQUE SOUVENT, lorsqu'il est question des recueils d'histoires tragiques qui rencontrèrent un immense succès dans les années 1560–1630, les figures de femmes criminelles qui peuplent l'univers d'auteurs comme Pierre Boaistuau, François de Rosset, ou Jean-Pierre Camus. La célèbre Violente au nom si évocateur, mise en scène par l'inventeur du genre dans la cinquième de ses nouvelles tragiques, laisse exhaler sa fureur vengeresse en arrachant les yeux, la langue et le cœur de celui qui l'a abandonnée¹. Violente est le modèle de ces nouvelles Médée qui feront frissonner les lecteurs d'histoires tragiques jusqu'au milieu du XVII^e siècle, type de personnage que l'on retrouvera aussi dans les canards d'information qui jouissent d'une grande popularité à l'époque qui nous intéresse.

François de Belleforest, dont les cinq volumes d'histoires tragiques publiés entre 1559 et 1582 ont permis au genre de se cristalliser tout en séduisant un vaste lectorat, fait très souvent appel, lui aussi, à des personnages de femmes criminelles vengeresses. Cependant, l'histoire tragique ne se limite pas à ce type de figure sous la plume de l'écrivain commingeois. Bien au contraire, elle met en scène une galerie de portraits féminins qui nous renseigne sur la condition souvent très difficile qui était celle des femmes dans la seconde moitié du XVI^e siècle en France.

Sous la plume de Belleforest, l'histoire tragique a aussi pour vocation de présenter un ensemble de modèles et de contre-modèles de comportement féminin dont il conviendra d'étudier les enjeux et les modalités. *Le septiesme tome des histoires tragiques* de 1582 est la source des études de cas qui ont retenu notre attention. Dernier des volumes de la collection publié du vivant de Belleforest, *Le septiesme tome* conclut une série de textes qui constituent, à l'instar des *Amadis de Gaule*, de véritables best-sellers de la Renaissance. Le recueil de Belleforest contient douze nouvelles dont huit attribuent un rôle prédominant à des personnages féminins. En le dédiant à Jean Louis de Nogaret, l'auteur met en avant un style « tout masle, et genereux sans nul fard, et mignotise² ». Pourtant, l'histoire tragique telle que la conçoit Belleforest s'adresse aussi et peut-être principalement, à un lectorat féminin qu'il s'agit d'édifier : rappelons que le tome quatre de la collection était dédié à Françoise

de la Baume, et s'adressait plus généralement aux dames qui « parent leurs chambres et cabinets » de livres d'histoires³. En adressant son *Cinquiesme tome* de 1570 à Antoinette de Touraine « Dame illustre, sage, vertueuse, chaste, courtoise et magnanime », Belleforest espérait également que son œuvre puisse courir « par les mains de la noblesse françoise⁴ ». Le témoignage de Jacques Yver, qui rend hommage au « riche trésaurier de la langue françoise » qu'est Belleforest dans l'avant-propos de son *Printemps*, ne laisse d'ailleurs aucun doute quant au succès rencontré par les *Histoires tragiques* auprès des lectrices de son temps :

Considérant quelquefois à part moi, bénin lecteur, combien grandes et illustres louanges les histoires tragiques de Bandel ont acquises parmi notre France, jusques à gagner tant de grâce, qu'aujourd'hui c'est une honte, entre les filles bien nourries et entre les mieux apprins courtisans, de les ignorer ; même ceux qui n'en peuvent orner leur langue, en ornent à tout le moins leurs mains par contenance⁵.

Quel type de discours et d'idéologie « les filles bien nourries » décrites par Jacques Yver pouvaient-elles découvrir en feuilletant un recueil comme le *Septiesme tome des histoires tragiques* ? Telle est la question à laquelle nous tenterons de répondre dans les pages qui suivent.

Le premier récit qui a retenu notre attention se focalise sur Boadicée, légendaire reine des Icéens qui mena une sanglante révolte contre les Romains en l'an 61 de notre ère. Peu avant sa mort, le roi des Bretons Arviragus avait légué son royaume à l'empereur Néron tout en désignant ses deux filles comme cohéritières. Mais les soldats de l'empereur traitèrent le royaume d'Arviragus en territoire conquis ; ils mirent le pays à feu et à sang, violèrent les filles du souverain, et fustigèrent sa veuve Boadicée. Pour venger les humiliations subies par sa famille et son peuple, Boadicée fit appel à son frère Corbred qui souleva une armée de Bretons, de Pictes et d'Écossais contre les Romains. Lors de la bataille qui opposa les Bretons aux légions du gouverneur Paulin Suétone, Boadicée se donna la mort afin « de ne servir de risée à son ennemy, et de passetemps à l'Empereur cruel » (*Le septiesme tome* 57r^o).

Comme tous ceux qui ont conté l'histoire de Boadicée avant lui, Belleforest éprouve quelques difficultés face aux agissements de cette figure féminine : d'un côté, l'histoire de la reine des Icéens est un *exemplum* qui permet d'exalter les vertus de la fierté nationaliste face aux Romains, dans lesquels le Commingeois voit d'ailleurs un peuple de barbares « infidelle, parjure, corrompu en mœurs » (*Le septiesme tome* 32 r^o) ; de l'autre, Boadicée a commis « de si estranges massacres par toute l'Isle (ayant buriné le camp romain) que Tacite tesmoigne qu'il fut occis des citoyens de Rome jusqu'à soixante et dix

mille, et des Albions leurs confederez jusqu'à trente mille, ce qui fait le nombre de cent mille personnes » (*Le septiesme tome* 51r^o). L'histoire de Boadicée est-elle celle d'une femme qui fait preuve d'un héroïsme hors du commun, ou bien illustre-t-elle le paradigme de la cruauté féminine si souvent repris par les écrivains de la Renaissance ? Les prédécesseurs de Belleforest ont apporté différentes réponses à cette question, en cherchant à concilier le patriotisme de Boadicée avec sa sauvagerie meurtrière⁶. Dion Cassius brosse le portrait d'une formidable guerrière à la taille haute, au regard perçant et à la voix rude, qui frappe de terreur tous ceux qui la rencontrent⁷. Belleforest, quant à lui, reste plus proche des deux sources qu'il a utilisées pour rédiger son histoire tragique : les *Scotorum historiae* d'Hector Boethius et les *Annales* de Tacite. Plutôt que de donner un portrait physique de son personnage à la manière de Dion Cassius, il insiste sur le pouvoir de son discours et de son éloquence. On voit d'abord Boadicée prononcer un émouvant plaidoyer devant les capitaines romains qu'elle supplie de mettre fin à leurs exactions ; on lit ensuite le discours dans lequel elle supplie son frère Corbred de venger les humiliations subies par sa famille et de se soulever contre les Romains, discours qui laissera son destinataire « esmeu de fureur et de compassion » (*Le septiesme tome* 43r^o) ; vient enfin la harangue prononcée devant les chefs et les soldats, qui la conduit à souligner « combien vaut la main, et la force des femmes estant offencées et lorsque leur propre danger les contraint de se hazarder aux perils de la guerre » (*Le septiesme tome* 49 r^o). Boadicée promet de s'armer pour servir « de guide, et de chef » aux Icéens (*Le septiesme tome* 49 r^o), et menace les Romains d'une vengeance aussi sanglante que celle que Tomyris fit subir à Cyrus. Belleforest souligne toute l'efficacité du discours délibératif de la reine, en remarquant que ses auditeurs sont enflammés par ses paroles généreuses « s'estimans heureux que une si genereuse Royne servit de patron et exemple de vaillance, à tant de chefs excellens qui commandoyent en ceste armée » (*Le septiesme tome* 51r^o).

Face à un personnage aussi complexe que Boadicée, l'écrivain commingois hésite cependant entre admiration et condamnation. S'il applaudit la « constance plus que féminine » de la reine (*Le septiesme tome* 57 r^o), il ne peut se résoudre à approuver sa décision de se donner la mort, qui le conduit à se lancer dans une réflexion approfondie sur le suicide : pourtant grand admirateur de Lucrèce, Belleforest exprime toute sa réserve face au geste de la reine des Icéens, qu'il compare à la mort de Caton d'Utique. Il reprend à ce sujet le point de vue de Saint Augustin, qui explique dans *La cité de Dieu* que le suicide de l'homme politique romain signalait sa grande faiblesse puisqu'il le dérobaît à l'adversité⁸. Aux yeux de Belleforest, le suicide de Boadicée est

à la fois l'expression de son orgueil (« ceste fin par trop genereuse ») et une marque de faiblesse : mais là où cette faiblesse est impardonnable chez Caton, le suicide est excusable « en une femme simple, foible, et defiante, et sortie du milieu de ceux qui portoyent le tiltre de Barbares » (*Le septiesme tome* 57v^o).

Dans l'optique de la rhétorique de l'éloge et du blâme qui est plus généralement la sienne dans les *Histoires tragiques*, Belleforest s'émerveille devant une femme qui « faisoit l'estat de general de l'armée » (*Le septiesme tome* 55 r^o) et qui transcende « la delicatesses du corps et la foiblesse du sexe, et la coutume, qui tient les dames esloignées des tumultes de la guerre » pour délivrer son pays de la tyrannie (*Le septiesme tome* 48 v^o). Pourtant, le Commingeois ne peut s'empêcher de revenir sur l'extrême cruauté de sa vengeance, dont il souligne le caractère contagieux :

et fut le desir de vengeance contre les Romains tellement allumé en ceste nation, que les femmes estoient celles qui tenans le fer au mains faisoient plus d'actes de cruauté que les hommes comme ordinairement on voit que les plus couards, et avilis sont les plus furieux et sanguinaires ayant le dessus de leurs adversaires : là où les cœurs haults et genereux se contentent bien souvent de la victoire, et pardonnent à celuy qu'ils ont surmonté (*Le septiesme tome* 46 r^o).

Belleforest emprunte au discours médical prévalent à la Renaissance le *topos* de la déficience naturelle du sexe féminin⁹, pour expliquer les nuances d'un cas « digne de memoire » qu'il n'hésite pas à qualifier de « furieuse tragedie » (*Le septiesme tome* 57 v^o). Si le parcours de Boadicée nous est présenté de plusieurs manières comme celui d'une valeureuse dame illustre, le moraliste, qui semble redouter qu'elle ne constitue un exemple trop séduisant pour les lectrices de ses *Histoires tragiques*, prend soin de mettre en exergue les éléments les moins héroïques de son aventure.

Belleforest, qui met en scène une femme guerrière dont la vengeance est aussi « esmerveillable » qu'« estrange » (*Le septiesme tome* 38 v^o), s'interroge également de manière plus implicite dans le récit qu'il consacre à Boadicée sur une question qui intéresse beaucoup les penseurs de son temps : celle de la régence féminine, et plus généralement de l'exercice du pouvoir politique par une femme. En effet, il souligne que c'était précisément au moment où la veuve d'Arviragus gouvernait le royaume au nom de ses filles que les légions romaines avaient ravagé son pays. Si la question de la régence féminine reste implicite dans l'histoire de Boadicée, elle est au centre d'une autre histoire tragique composée par Belleforest pour son *Septiesme tome*, consacrée à la querelle fratricide des princes de Bohême. Bien qu'il intitule ce

récit « de la haine des Princes de Boesme Wenceslas et Boleslas, d'où elle prit source, et la fin pitoyable de Wenceslas par les menés et trahison de son frere », c'est bien celle qu'il appelle « la maudicte mere Drahomire » qui joue le rôle principal dans le récit en question. Après la mort de son mari Watislas, Drahomire devient régente dans l'attente de la majorité de Wenceslas, dont l'éducation a été confiée aux soins de sa grand-mère, la pieuse Ludimile. Contrairement à cette dernière, Drahomire est païenne, et fait subir aux chrétiens les pires persécutions, ce qui entraîne Belleforest à se lancer dans un parallèle accusatoire où il dénonce les sévices subis par les Catholiques lors des troubles religieux de son temps (*Le septiesme tome* 150 r^o). Au moment où Wenceslas s'apprête à prendre les rênes du pouvoir, Drahomire fait tuer Ludimille, puis incite Boleslas à conspirer contre son frère, qu'il fait assassiner. Dans cette histoire, Belleforest retrouve l'essence du tragique aristotélien : « vous voyez icy en une histoire tresveritable, que la mere conspira contre son fis, et que le frere fut luymesme le bourreau de celui, la vie duquel il deut avoir garantie contre tout le monde » (*Le septiesme tome* 162 v^o), écrit-il en faisant écho au célèbre passage dans lequel l'auteur de la *Poétique* explique que les tragédies qui suscitent au mieux la terreur et la pitié des spectateurs mettent en scène des *philoï*, comme par exemple, « lorsqu'un frère donne la mort à son frère, une mère à son fils, un fils à sa mère¹⁰ ». Face à cette tragédie familiale, Belleforest pense cependant que Drahomire, « seconde Jesabel », « tigresse [...] la plus desloyale femelle que nature produit » (*Le septiesme tome* 149 r^o) mérite le blâme bien davantage que Boleslas, car « il n'y a pire passion que le desir de vengeance, et sur tout en une femme » (*Le septiesme tome* 162 v^o). À travers l'histoire de Drahomire, Belleforest s'exprime de manière misogyne sur deux questions essentielles au sujet du rôle des femmes dans la société de son temps. La première, politique, concerne l'exercice des plus hautes fonctions par les femmes : s'il affirme dans un passage de son *Histoire générale de France* que les régences politiques sont possibles à condition que le roi en ait ainsi décidé¹¹—n'oublions pas que Belleforest était « annaliste » au service d'Henri III—, il exclut tout autre forme de régence en décrivant une régente en proie aux pires passions dans sa cinquième histoire. La seconde question est davantage d'ordre juridique. Pour Belleforest, la culpabilité de Drahomire est encore plus grave que celle de Boleslas : en incitant ce dernier à tuer son frère, elle est coupable du double délit de régicide et d'infanticide, crimes auxquels le droit renaissant attribuait le sommet de l'échelle des délits.

Dans les histoires huit et douze de son *Septiesme tome*, Belleforest met en scène deux personnages féminins qui se trouvent confrontés à une question

très différente de celles qui concernent Boadicée et Drahomire : il s'agit de l'adultère. Comme souvent dans les recueils d'*Histoires tragiques* du Commingeois, nous découvrons deux récits qui se font écho. Lecteur de Plutarque, qu'il cite abondamment dans ses nouvelles, Belleforest reprend la structure des *Vies parallèles*. Le point de départ des deux récits est le même : deux jeunes mariées doivent affronter les absences prolongées de leurs époux à l'époque des guerres de religion. La nouvelle numéro huit reprend un thème bien connu : un gentilhomme fait exécuter l'amant de sa femme et lui présente lors d'un repas la tête « embaumée et mise en un estuy » de la victime (*Le septiesme tome* 243 v^o). Enfermée dans une tour par le mari « enflammé de courroux », « sans autre compagnie que de la teste qu'elle voioit tant à regret » (*Le septiesme tome* 245 r^o), la jeune femme finit par se suicider dans des conditions particulièrement épouvantables. Si le sujet de la nouvelle est peu original—on se souvient qu'il était déjà celui de la trente-deuxième nouvelle de l'*Heptaméron*, ainsi que celui d'un récit de Bandello adapté par Boaistuau dans ses *Histoires tragiques* publiées en 1559—, Belleforest le remotive de plusieurs manières. Tout d'abord, en le situant dans une actualité récente, puisque les faits rapportés, qui sont censés avoir eu lieu sous le règne de Charles IX, mettent en scène deux personnes issues de familles illustres dont Belleforest dit préférer cacher le véritable nom. D'autre part, afin de renouveler un motif littéraire déjà exploité par d'autres, l'auteur prend le parti de présenter son histoire tragique sous la forme d'une chronique judiciaire : le narrateur devient alors un enquêteur, en même temps qu'un procureur, qui rassemble tous les éléments requis pour établir la culpabilité d'une femme qu'il taxe de « folie et pervertissement », ainsi que l'innocence d'un mari « blecé au plus sensible de son ame » (*Le septiesme tome* 248 r^o). Dans ce contexte, le vocabulaire et les formules juridiques prolifèrent : l'ami envoyé par Frédéric pour espionner sa femme est présenté comme un « tesmoing oculaire », qui « certifie » devant lui « que sa couche estoit salement souillée » (*Le septiesme tome* 241 v^o), et lui conseille de poursuivre l'affaire devant les tribunaux. Le mari trompé hésite à rendre la justice lui-même en exécutant son épouse et ses femmes de chambre, mais « considerant que par cest acte il couvriroit le tort de ces adulteres, et rendoit sa justice coupable de calomnie » (*Le septiesme tome* 242 r^o), il fait arrêter les suborneurs et les confie à la justice royale, qui établit leur culpabilité « par lettres, instructions et tesmoignages suffisans » (*Le septiesme tome* 242 v^o). Se détache ainsi de cette histoire tragique une réflexion qui met en contraste trois formes de justice : à la justice privée, autorisée dans un contexte où les maris pouvaient aisément obtenir des lettres de rémission après avoir tué leur épouse infidèle¹², mais

s'exposaient par de telles actions aux reproches et aux soupçons de leur entourage¹³, Belleforest préfère la justice royale, qui établit avec certitude la culpabilité des suborneurs et rend leur punition publique, complétée par l'indispensable justice divine, qui condamne la suicidée à d'éternels tourments, mérités selon lui pour avoir commis une forme d'« abomination » dans laquelle il voit « la cause des ruines des royaumes et grandes provinces » (*Le septiesme tome* 248 r^o).

Au sujet de l'adultère, Belleforest rejoint Montaigne, qui écrit que ce type d'écart est « passé en coutume », mais il ne partage pas l'attitude de l'auteur des *Essais*, qui conclut avec humour en écrivant : « Celui-ci s'y entendait ce me semble, qui disait qu'un bon mariage se dressoit d'une femme aveugle avec un mary sourd¹⁴ ». D'après Belleforest, « l'adultere n'est ores compté qu'à gaillardise, et mis comme au ranc des pechez les plus pardonnables » (*Le septiesme tome* 220 r^o). De cette manière, l'auteur des *Histoires tragiques* se fait l'écho du point de vue de nombreux magistrats de son époque, qui revendiquent une plus grande fermeté face à l'infidélité, en particulier à l'égard des femmes¹⁵, tel Claude Le brun de la Rochette, qui affirmait que l'adultère « participe du larçin, de l'homicide, du parjure, du sacrilège, de l'inceste, de la volerie, de l'idolatrie¹⁶ ». Les *recueils d'arrest notables* du XVI^e siècle contiennent de nombreux exemples de femmes adultère tondues, fustigées, privées de droit de douaire, enfermées dans des couvents, ou encore conduites « ignominieusement vestue par les rues¹⁷ ». Cependant, pour Belleforest comme pour les magistrats misogynes de son temps, ce type de punition est insuffisant : le mariage relève non seulement d'une « sainte liaison » ; il se définit comme « les ombres et figures de la royauté ». Cette attitude évoque celle de Jean Bodin, pour qui « le mariage est une microsociété à l'image de la République, droit gouvernement de plusieurs subjects » (Berriot-Salvadore 25). L'adultère menace l'équilibre du corps de l'état, dont Belleforest reprend la théorie au *Policraticus* de Jean de Salisbury. Avec son récit, le Commingeois entend compléter un exemple de justice particulièrement sévère à l'égard d'une femme adultère, et récidiviste de surcroît. Car dans le récit numéro huit, le mari pardonne ses premières incartades à son épouse : « Voir l'excusoit il disant qu'il ne pouvoit penser ny croire que ces galants n'eussent ensorcéllé son espouse et que par charmes ils l'avoyent ainsi desbauchée veu que jamais, luy present il ne cogneut en elle signe aucun de folastrie, ny d'aucune incontinence » (*Le septiesme tome* 242 v^o). Belleforest, qui rejette l'entière responsabilité de l'adultère sur le personnage féminin, semble cependant blâmer son mari Frédéric sur un point : sa clémence envers la coupable, et peut-être aussi, l'amour excessif qu'il porte à sa femme. « Jamais espousée ne fut si amiablement cares-

sée de son espoux, que Marguerite de son Federic » précise l'écrivain, qui semble rejoindre une autre conception de l'adultère, définie notamment par Saint Jérôme et Saint Ambroise, qui utilisaient le mot adultère pour désigner « celui qui se montre trop amoureux de sa femme ». L'idée fut d'ailleurs reprise par le concile de Trente qui expliquait « qu' il n'y a rien de plus honteux que d'aimer sa femme avec autant de passion qu'on ferait une adultère¹⁸ ».

Face à la clémence de Frédéric, la réponse de Marguerite ne laisse aucun doute sur ce que Belleforest appelle la « vilennie », la folie, et même la « monstrosité » de la coupable (*Le septiesme tome* 222 r^o) :

Ha cruel tyran, et loup affamé du sang humain : que tardes tu tant d'achever le service de tes rages que de si long temps tu couves contre moy, et ceux qui plus que toy meritoient d'estre respectez, et aymez. Et que penses tu gagner me faisant voir la teste d'un mort et de celuy que je devois aymer, et le pouvois sans offence d'aucun, puis qu'ensemble nous avons pris nourriture ? Mieux eusses tu fait de te prendre à toy mesme qui m'as laissée si long temps seulle, te donnant du bon temps avec tes paillardes [...] quel privilege as-tu plus grand que moy qu'il te soit loisible de faillir, et que je sois assujectie à une loy plus rigoureuse : Ah juges iniques et pleins de corruption est-ce ainsi que vous alterez le droit, et que vous êtes accepteurs de personnes ? (*Le septiesme tome* 244 r^o)

Pour le Commingeois, Marguerite ajoute à l'adultère la mécompréhension des lois temporelles et religieuses qui régissent le mariage. En mettant ce personnage en scène, il a pour intention, comme il le souligne dans l'argument qui précède son récit, de décrire un exemple de punition particulièrement cauchemardesque, autant pour « destourner les folles de leur pervertissement que pour encourager les chastes et prudentes à suyvre la trace de celles qui n'ont fait estat de leur vie, pourveu que la splendeur de chasteté les rendit à jamais immortelles » (*Le septiesme tome* 220 r^o).

Si Marguerite nous est présentée comme l'antithèse de femmes illustres telles que Cornelia Africana ou Porcie¹⁹, les lectrices de Belleforest sont appelées à découvrir dans la douzième et dernière histoire du *Septiesme tome* une autre femme qui, face à la possibilité de l'adultère, surpasse l'exemple de Lucrèce en choisissant quant à elle la voie de la « vertu, modestie et chasteté » (*Le septiesme tome* 362 r^o). Cette fois, la demoiselle, dont Belleforest ne révèle pas le nom, résiste à la tentative de séduction de l'un des amis et compagnons d'armes de son époux. L'amoureux dépité se venge en accusant la jeune femme d'adultère. « Considérant quelle est l'inconstance d'une femme » (*Le septiesme tome* 369 v^o), le mari accorde crédit aux accusations du calomniateur en l'absence de toute preuve. Une fois rentré dans son château, il n'adresse plus jamais la parole à son épouse et lui montre le plus grand dédain. Face à ce mauvais traitement, la demoiselle n'aura d'autre choix que

de se réfugier chez sa mère, où elle finira par mourir de chagrin. Là où il condamnait sévèrement la dame adultère du huitième récit, Belleforest exalte dans cette douzième *Histoire tragique* le comportement exemplaire d'une femme calomniée. À travers les dernières paroles de son personnage, il met en lumière les enjeux moraux, sociaux et juridiques de l'adultère : « Ah pere de misericorde, aye pitié de ceste pauvre desolée, et fais que mon innocence soit à tous cogneue, à fin que mon mary vivant en repos de son esprit, la maison de mon pere ne soit infamée d'aucun vice, ny ma fille reputée illegitime » (*Le septiesme tome* 373 v^o). Aux yeux des moralistes et de nombreux magistrats de la Renaissance, l'adultère féminin est plus grave que celui des hommes, en raison des enfants adultérins qui risquent de ternir l'honneur de la famille. Et Belleforest, par souci d'efficacité rhétorique auprès des lecteurs et des lectrices de son œuvre, fait parler un personnage féminin pour mieux réitérer ce principe. Il insiste d'ailleurs, dans les histoires huit et douze de son *Septiesme tome*, sur l'image de « l'œconomie » du mariage (*Le septiesme tome* 219 r^o). Dans le récit numéro huit, celle-ci est menacée par le « desreiglement et desbauche » de la femme adultère, si bien que « la maison de son espoux, qui souloit estre l'eschole de vertu, et de noblesse fut faite un magasin de saleté, et une infame cloaque de paillardise, un receptacle de magiciens, et devins, et la retraite de ceux qui à discretion rançonnoient, et pilloient le miserable peuple ». Rentré chez lui, Frédéric découvre un spectacle qui laisse libre cours à l'indignation moralisatrice de Belleforest : « Il ne trouva rien autre cas que saleté, ordure, paillardise et dissolution, et n'y avoit coing en sa maison qui ne portast marque signalée, que ce logis estoit un magasin d'ordure, et un temple pollué dedié auz larcins amoureux » (*Le septiesme tome* 242 v^o). À cette image d'une économie bouleversée par l'adultère, le nouvelliste oppose, dans sa douzième nouvelle, une autre image récurrente, d'ordre, d'industrie et de dévotion familiale cette fois :

Arrivant en sa maison, il y trouva non aucun amoureux poursuivant, ny les dances dressées, et banquets preparez, ains la mere de sa femme, qui estoit venue tenir compaignie à sa fille, pour quelques jours, et qui passoit le temps avec elle, à filer et tistre, et coudre, suivant la coustume des bonnes menageres. (*Le septiesme tome* 369 r^o)

Le contraste entre les deux récits est saisissant : il offre aux lectrices du *Septiesme tome* des vignettes vivantes et exemplaires que l'on peut rapprocher de celles qui ornaient les livres d'emblèmes qui exhortaient les femmes à la vertu et à la pudeur.

Si elle répond de plusieurs manières au récit d'adultère présenté dans l'histoire numéro huit, la douzième et dernière histoire contée par Belleforest

dans son *Septiesme tome* s'en écarte cependant par sa structure narrative. Les nombreux détails juridiques qui apparaissent dans le texte conduisent en effet à penser que Belleforest s'inspire d'un *factum*, ou de faits qui lui ont été rapportés par des témoins du procès dont il est question dans les dernières pages du récit. À plusieurs égards, et en particulier par son caractère argumentatif, le récit du Commingeois rejoint d'ailleurs le genre des récits de pardon, souvent rédigés pour démontrer l'innocence d'un accusé. Car il s'agit aussi pour Belleforest, comme le montre la fin de cette histoire tragique, de réhabiliter la demoiselle calomniée :

Telle fut la fin des ceste furieuse et sanglante histoire, en laquelle comme le gentilhomme empoisonné est à blasmer de son infidelité vers son amy, et calomnie contre la damoiselle, et plus pour s'estre occis soymesme si laschement : l'autre n'est que trop vituperable d'avoir creu si legerement, et depuis (ayant cogneu la verité) de s'estre imprimé en l'esprit de si fols desirs de sa ruine, pour perdre et corps et ame tout ensemble. Aprenez les yeux, et les cœurs aussi chastes que requiert la modestie Chrestienne. Et vous marys, ne soyez si legers à doubter de la syncerité de vos moitiéz. Et mesme estans asseurez de leur modestie et n'y ayans onc cogneu signe aucun de folie et impucité. (*Le septiesme tome* 392 v^o)

Dans les deux récits dont il vient d'être question, Belleforest ne se contente pas de brosser, comme c'était le cas avec les histoires tragiques qu'il consacre à Boadicée et Drahomire, des portraits génériques de dames illustres qui font l'objet d'une rhétorique démonstrative de l'éloge et du blâme. Si celle-ci est bien présente dans les histoires huit et douze, ces deux textes offrent aux lectrices du Commingeois des études de cas qui mettent en exergue la position des femmes face aux lois qui concernent l'adultère. À ses lectrices, Belleforest rappelle surtout que ce droit tolère partiellement une vengeance privée. L'histoire douze met aussi en scène une femme qui doit affronter un autre crime : celui de la calomnie et de la diffamation, dont Belleforest souligne qu'il est « l'adversaire de la paix, et celui qui trouble le repos, et altere la société humaine, et l'aise tant public que particulier » (*Le septiesme tome* 358 v^o). Face à ce délit odieux dont le juriste Anne Robert rappelle qu'il doit être puni par une « animadversion extraordinaire²⁰ », le texte de Belleforest prend la forme d'un récit de procès culminant sur la réhabilitation d'une femme calomniée dont la vertu et la constance suscitent la pitié et les larmes de tous ceux qui assistent à ses derniers moments, spectateurs internes dont nous sommes appelés à émuler les émotions²¹.

À l'issue de ce survol des rôles accordés aux femmes dans le *Septiesme tome des histoires tragiques*, il convient de revenir à la question posée au début cet article : que pouvaient trouver les lectrices de Belleforest, ces dames qui

« parent leurs chambres et cabinets » de livres d'histoires, dans le bréviaire qu'il leur propose ? Tout d'abord, des textes qui font très souvent écho aux grands débats politiques, théologiques et juridiques concernant les femmes à cette époque. Mais là où ces débats se caractérisent par une grande complexité, et autorisent des points de vue divergents et parfois éclairés en ce qui concerne des questions comme celle de l'adultère, ou du mariage clandestin (traité dans les nouvelles cinq et dix du *Septiesme tome*), Belleforest donne des réponses sans nuances, tranchantes, et tout empreintes de morale tridentine.

On découvre dans les pages du *Septiesme tome* une galerie de portraits féminins certes assez variés, qui se limite cependant à l'aristocratie et à la bourgeoisie. À ces femmes des classes plus aisées, le Commingeois offre une taxinomie des comportements ; il propose différents scénarios face aux questions que peuvent affronter les femmes dans la société de son temps ; selon les choix opérés, l'issue pourra varier, mais dans l'univers sombre que dépeint Belleforest, elle est toujours plus ou moins tragique : suicide, punition, abandon. À ses lectrices, l'auteur du *Septiesme tome* n'entend pas simplement faire ressentir un frisson plaisant : la peur de la transgression doit participer à la reconstruction d'un ordre qu'il sent menacé par les événements de son temps²².

Dans l'histoire tragique telle que la conçoit Belleforest, les lectrices découvrent aussi des personnages féminins qui se signalent par leur maîtrise de l'éloquence et de la rhétorique, au fil des harangues, discours, et autres épîtres qui abondent dans le texte. Rappelons d'ailleurs qu'en 1581 fut publié un *Trésor des histoires tragiques*. Dans ce volume où sont rassemblés les discours prononcés par les personnages de Belleforest, l'éloquence d'héroïnes bien connues de la collection, telles Marguerite de Roberval ou l'amazone Vlasta, est mise à l'honneur. Pourtant la sphère du discours féminin n'est jamais, dans les récits de Belleforest, un véritable espace de liberté. Le succès de l'éloquence des femmes est toujours soumis à des règles et des enjeux édictés par les hommes. Ainsi dans la cinquième histoire du *Septiesme tome*, c'est avant tout parce qu'il prend conscience des avantages de l'alliance entre deux familles puissantes que l'empereur Othon se laisse convaincre par le discours de Judith de Schweinfurt, qui le supplie de ne pas condamner le mariage clandestin qui l'unit au prince Bretislas.

Les histoires tragiques nous renseignent plus généralement sur la rude condition des femmes dans la dernière partie du XVI^e siècle ; et si Belleforest choisit très souvent de se concentrer dans ses récits sur des personnages féminins, c'est peut-être avant tout parce que leur condition est souvent, à son époque, une condition fondamentalement tragique. Avec Belleforest, l'histoire tragique passe au service d'une idéologie qui entend contrôler, surveiller,

et punir. Son œuvre apparaît plus généralement comme un exemple saillant du discours littéraire et institutionnel renaissant dans lequel, selon la formule d'Évelyne Berriot-Salvadore, « la femme apparaît comme enfermée entre les deux définitions extrêmes de sa faiblesse pitoyable et de sa puissance maléfique inquiétante » (Berriot-Salvadore 15).

University of Maryland, College Park

Notes

1. Pierre Boaistuau, *XVIII histoires tragiques, extractes des oeuvres italiennes de Bandel et mises en langue françoise, les six premières*, par Pierre Boisteau, surnommé Launay (Lyon : Pierre Rollet, 1578), 103.
2. François de Belleforest, *Le septiesme tome des histoires tragiques, contenant plusieurs choses dignes de memoire, et divers succès d'affaires, et evenements, qui servent à l'instruction de nostre vie* (Paris : Emanuel Richard, 1583), f. aij r^o.
3. François de Belleforest, *Le quatriesme tome des histoires tragiques, partie extraites des œuvres italiennes du Bandel, et partie de l'invention de l'auteur françois, contenant vingt-six histoires, enrichies et ornées avec plus de diligence que les précédentes par François de Belle-forest* (Turin : J. Farine, 1571), f. 7.
4. François de Belleforest, *Le cinquiemes tome des histoires tragiques*, Hervé-Thomas Campangne, éd. (Genève : Droz, 2013), 730.
5. Jacques Yver, *Le printemps d'Yver : contenant cinq histoires discourues par cinq journées en une noble compagnie au château du Printemps* (Genève : Slatkine Reprints, 1841), 520.
6. Voir à ce sujet Carolyn D. Williams, *Boudica and Her Stories : Narrative Transformations of a Warrior Queen* (Newark : University of Delaware Press, 2009), 54–59.
7. *Histoire romaine de Dion Cassius, traduite en français, avec des notes critiques, historiques, etc., et le texte en regard par E. Gros et V. Boissée* (Paris : Firmin-Didot, 1867), tome neuvième, 62, 2.
8. Saint Augustin, *La cité de Dieu*, livre I, chapitre 22.
9. Voir à ce sujet Madeleine Lazard, *Les avenues de Fémynie : Les femmes et la Renaissance* (Paris : Fayard, 2001), 19.
10. Aristote, *Poétique, traduction par Ch. Emile Ruelle* (Paris : Librairie Garnier Frères, 1922), 1453 b.
11. Voir Éliane Viennot, « Les historiens du XVI^e siècle, la loi salique et les reines de la dynastie mérovingienne », in *L'histoire et les historiens à la Renaissance*, Marie Viallon, éd. (Saint Étienne : Publications de l'Université de Saint Étienne, 2001), 4.
12. Voir Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie : Les récits de pardon au XVI^e siècle* (Paris : Seuil, 1998), 194.
13. Comme le montrent les conseils donnés par de « vieux gentils-hommes » au mari, l'incitant à refréner sa colère (*Le septiesme tome*, f. 242 r^o).
14. Michel de Montaigne, *Les essais suivi de vingt neuf sonnets d'Estienne de La Boétie, de notes de lecture et de sentences peintes*, Jean Balsamo, Catherine Magnien-Simonin et Michel Magnien, éd. (Paris : Gallimard, 2007), 3, 5 : 914.
15. Voir à ce sujet Evelyne Berriot-Salvadore, *Les femmes dans la société française de la Renaissance* (Genève : Droz, 1990), 42.
16. Claude Le Brun de La Rochette, *Les procès criminels divisé en deux livres* (Lyon : Claude Chancey, 1654), f. 1.
17. Jean Papon, *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France* (Paris : Robert Foüet, 1610), f. 1260–1262.
18. Cité par Maurice Daumas, *Au bonheur des mâles: Adultère et cocuage à la Renaissance (1400–1650)* (Paris : Armand Colin, 2007).

L'ESPRIT CRÉATEUR

19. Belleforest donne à ce sujet une longue liste de femmes vertueuses qui inclut aussi la mère de Gracchus et la fille de Caron (*Le septiesme tome*, 219 v^o).
20. Anne Robert, *Quatre livres des arrests et choses jugees par la Court* (Paris : Claude Rigaud, 1611), 188.
21. Comme l'indique ce passage : « il n'y avoit aucun qui ne fondit en larmes l'oyant parler avec un si bon jugement et si saintement, de sorte que plustost elle encourageoit les assistans à la voir mourir, qu'elle eut affaire d'estre confirmée et sollicitée à ne craindre la mort de laquelle le fut enfin accablée, rendant l'esprit à Dieu et laissant chacun marry pour la perte d'une tant vertueuse damoiselle » (*Le septiesme tome*, 374 v^o).
22. Rappelons que Belleforest s'enflamme très souvent contre les protestants dans les pages de ses *Histoires tragiques*, comme il le fait également dans sa *Remonstrance au peuple de Paris, de demeurer en la foy de leurs ancestres* (Paris : R. Mangnier et V. Norment, 1568).